

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 mai 2019 à 19 h 30  
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement  
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

\_\_\_\_\_

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

\_\_\_\_\_

**10 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 47.

\_\_\_\_\_

*Annonces du maire*

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens dans la salle et souligne le décès de monsieur Denis Grenier; il tient à offrir au nom de l'ensemble du conseil d'arrondissement ses condoléances à la famille et amis du défunt.

Il a assisté à une représentation de la pièce de théâtre « Pas de pitié pour le docteur » et il adresse des félicitations à la troupe de théâtre *La Bizarrie*.

Il fait une déclaration concernant les inondations, il fait état des ressources humaines et matérielles déployées pendant cette période. Il remercie les membres du conseil d'arrondissement, la mairesse de la Ville de Montréal, madame Valérie Plante, la responsable de la sécurité publique au comité exécutif, madame Rosannie Filato, le directeur d'arrondissement, le comité de direction de l'arrondissement, les cols bleus, les cols blancs, le député fédéral Frank Baylis, le député provincial, Monsef Derraji, les autres arrondissements et villes liées qui ont prêté main forte, le commandant du poste de quartier 3, monsieur Patrice Bigras, les bénévoles Rapid Relief Team (RRT), Sabrina, l'organisme On Rock, les membres du comité post-mortem, les citoyens et sa conjointe.

Le maire cède la parole à monsieur Robert Samoszewski, il adresse quelques mots de remerciements aux bénévoles, aux supermarchés IGA et Maxi, à Locapro, aux employés de l'arrondissement, au coordonnateur de la sécurité publique, aux cols bleus et au commandant du poste de quartier, Patrice Bigras.

\_\_\_\_\_

Le maire cède la parole à monsieur Patrice Bigras, le commandant du poste de quartier 3. Il fait un retour sur les événements du mois dernier reliés aux inondations. Il fait état brièvement de la criminalité dans l'arrondissement au cours du dernier mois.

Questions de citoyens au SPVM

Fernand Dugas

Respect de la signalisation par les cyclistes

\_\_\_\_\_

**CA19 28 121**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 7 mai 2019 en retirant les items 20.01 et 20.03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

**10 - Période de questions du public**

Début : 20 h 11

|                        |   |
|------------------------|---|
| Christine Charlebois   | Pompe sur la rue Gilles n'est pas fonctionnelle   |
| Jean-Claude Tousignant | zones inondables  |
| Citoyen                | zones inondables  |
| Monsieur Gignac        | Présence du maire d'arrondissement lors d'une conférence de presse au moment du déclenchement des mesures d'urgence |
| Sandy Millette         | Résidence dans la zone inondable; plan d'intervention pour l'avenir   |
| André Fortin           | Nids-de-poule sur Saint-Antoine   |
| Thelma Belisle         | Type d'égout sur la rue Joly; élargir la rue Joly   |
| Julie Dupré            | disponibilité des cartes des zones inondables; information sur le règlement CA28 0023-25                            |
| Mario Arsenault        | Post-inondation; aide disponible  |

À 20 h 56

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

et résolu :

de prolonger la période de questions de quinze minutes afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

|                  |   |
|------------------|---|
| Citoyen          | rue Montigny, solutions pour mieux gérer les inondations              |
| Citoyenne        | Pont de l'Île Mercier : plan d'action pour ce pont; pompe défectueuse |
| Pier-Luc Cauchon | Rémunération de l'ancienne directrice d'arrondissement                |
| Citoyenne        | Évacuation des citoyens rue Joly                                      |

|                  |  |
|------------------|--|
| Shanny Ruest     | Réfection de la rue Croissant Barabé   |
| Scott Leggo      | Gestion des inondations  |
| Citoyen          | Solution permanente pour prévenir les inondations sur la rue Joly  |
| Richard Bélanger | Précisions et commentaires concernant le règlement CA28 0023-25  |
| Thelma Belisle   | Vision globale lors de la réfection de la rue Joly; remerciements aux personnes qui ont prêté main forte lors des inondations. |

Fin : 21 h 07

---

#### **10 - Période de questions des membres du conseil**

Début : 21 h 07

La conseillère, madame Suzanne Marceau souhaite que dans les prochains mois, les membres du conseil d'arrondissement trouvent des solutions permanentes quant aux inondations et que les citoyens soient impliqués dans la démarche et qu'ils soient informés régulièrement.

Fin : 21 h 10

---

#### **CA19 28 122**

##### **Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du 2 avril 2019**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 2 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1192714018

---

#### **CA19 28 123**

##### **Adopter les procès-verbaux des assemblées publiques de consultation pour les projets de règlements CA28 0025-2 et CA28 0059 tenues le 2 avril 2019.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter les procès-verbaux des assemblées publiques de consultation pour les projets de règlements CA28 0025-2 et CA28 0059 tenues le mardi 2 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1192714016

---

**CA19 28 124**

**Adopter les procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du lundi 18 mars 2019;
- D'adopter le procès-verbal du comité de sécurité publique du mardi 9 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1192714017

---

**CA19 28 125**

**Autoriser un budget à Englobe Corp., pour un montant pouvant s'élever jusqu'à 63 649.01 \$, t.t.i., pour le contrôle qualité des travaux de reconstruction de la chaussées et de la mise aux normes des fossés des rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé, dans le cadre du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 18-16621 (Entente d'achat contractuelle #1285089).**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 63 649,01 \$, toutes taxes incluses;
- 2- d'octroyer un contrat à Englobe Corp. pour un montant pouvant s'élever jusqu'à 63 649,01 \$, toutes taxes incluses, pour le contrôle de la qualité des travaux de reconstruction de la chaussées et de la mise aux normes des fossés des rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé, dans le cadre du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 18-16621 (Entente d'achat contractuelle # 1285089);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1197474006

---

**CA19 28 126**

**Autoriser un budget à Groupe ABS inc., pour un montant pouvant s'élever jusqu'à 19 684,87 \$, t.t.i., pour effectuer l'étude géotechnique, l'évaluation environnementale de site phase I et la caractérisation environnementale pour la reconstruction complète d'une section de la rue Émile, dans le cadre du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 18-17192 (Entente #1338591)**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 19 684,87 \$, toutes taxes incluses;
- 2- d'octroyer un contrat à Groupe ABS inc. pour effectuer l'étude géotechnique, l'évaluation environnementale de site phase I et la caractérisation environnementale pour la reconstruction complète d'une section de la rue Émile, dans le cadre du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 18-17192 (Entente #1338591);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1197474011

---

**CA19 28 127**

**Accorder un soutien financier de 14 163 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) pour la réalisation du projet travailleur de milieu dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'accorder un soutien financier de 14 653 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île pour la réalisation du projet Travailleur de milieu dans l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023)
2. D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal (arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier; et,
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1194894002

---

**CA19 28 128**

**Autoriser, à la demande du conseil, une contribution financière non récurrente au montant de 32 000 \$ au Complexe Sportif Saint-Raphaël, organisme reconnu par la politique de reconnaissance et de soutien de l'arrondissement pour l'année 2019.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'autoriser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe sportif Saint-Raphaël pour l'année 2019;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1197593009

---

**CA19 28 129**

**Autoriser une dépense de 1 750,00 \$ pour une contribution financière à titre de commandite pour le concert de l'ensemble vocal Sympholies vocales tenu à l'église Sainte-Geneviève le 4 mai, pour l'achat de trois billets pour la Soirée bénéfice de la Salle Pauline-Julien visant à soutenir le fonds «Au Cœur de la Scène» ainsi que pour l'achat de quatre billets pour le tournoi de golf 2019 de la Fondation du cégep Gérard-Godin visant à soutenir la mobilité étudiante lors des projets régionaux et internationaux.**

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

1. D'octroyer le montant de 1 750.00 \$ pour les dépenses suivantes :
  - un montant de 350,00 \$ à Sympholies vocales;
  - un montant de 800,00 \$ au Tournoi de golf de la Fondation du cégep Gérard-Godin;
  - un montant de 600,00 \$ pour la soirée-bénéfice de la Salle Pauline-Julien
2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1197808005

---

**CA19 28 130**

**Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la mise aux normes de la station de pompage situé au parc du portage dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève dans le cadre de la mise en Suvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE)**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la mise aux normes de la station de pompage situé au parc du portage dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1197474013

---

**CA19 28 131**

**Règlement numéro CA28 0023-26 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de modifier, abroger ou adopter diverses dispositions pour répondre aux particularités du territoire.**

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0023-26 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement CA28 0023-26 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 7 mai 2019, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 24 avril 2019;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-26 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement CA28 0023-26 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger, actualiser ou adopter diverses dispositions réglementaires pour répondre aux particularités du territoire

La conseillère madame Suzanne Marceau propose un amendement à l'effet de retirer la disposition portant sur le kiosque de légumes (article 406). La proposition n'est appuyée par aucun conseiller.

Par conséquent, la conseillère madame Suzanne Marceau vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.01 1197905021

**CA19 28 132**

**Règlement numéro CA28 0024-10 modifiant le Règlement de lotissement numéro CA28 0024 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de modifier diverses dispositions pour répondre aux particularités du territoire.**

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0024-10 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement CA28 0024-10 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 7 mai 2019, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 24 avril 2019;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0024-10 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement CA28 0024-10 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de modifier diverses dispositions réglementaires pour répondre aux particularités du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1197905022

---

**CA19 28 133**

**Procédure d'adoption du règlement CA28 0057-01 modifiant le règlement sur les tarifs numéro CA28 0057 (exercice financier 2019)**

ATTENDU qu'avis de motion du règlement modifiant le règlement sur les tarifs numéro CA28 0057 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019 par sa résolution CA19 28 098;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement CA28 0057-01 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 2 avril 2019 par sa résolution CA19 28 098;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le règlement CA28 0057-01 modifiant le règlement sur les tarifs numéro CA28 0057 (exercice financier 2019).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1194388003

---

**CA19 28 134**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 285, avenue des Noyers et composée du lot no 4 298 439 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 285, avenue des Noyers et composée du lot no 4 298 439 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1197905036

---

**CA19 28 135**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale sise au 3180, rue Léon-Brisebois, composée du lot no 4 297 678 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée sise au 3180, rue Léon-Brisebois composée du lot no 4 297 678 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1197905035

---

**CA19 28 136**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée pour la propriété sise au 209, croissant Joncaire, composée du lot no 4 297 875 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée sise au 209, croissant Joncaire composé du lot 4 297 875 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1197905034

---

**CA19 28 137**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 12, rue Montigny et composée du lot no 4 590 398 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 12, rue Montigny et composée du lot no 4 590 398 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1197905033

---

**CA19 28 138**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sise au 722, rue Cherrier correspondant au lot 5 915 758 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée sise au 722, rue Cherrier correspondant au lot 5 915 758 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1197905032

---

**CA19 28 139**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage sur la propriété correspondant au lot 6 252 605 du cadastre du Québec (Job 5634).**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage sur la propriété correspondant au lot 6 252 605 du cadastre du Québec (Job 5634).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1197905031

---

**CA19 28 140**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un étage sur la propriété correspondant au lot 6 252 604 du cadastre du Québec (Job 5633).**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage sur la propriété correspondant au lot 6 252 604 du cadastre du Québec (Job 5633).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1197905030

---

**CA19 28 141**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 966, 5e avenue, sur le lot no 4 589 428 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 966, 5<sup>e</sup> avenue, sur le lot no 4 589 428 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1197905029

---

**CA19 28 142**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 930, 5e avenue, sur le lot no 5 989 403 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 930, 5<sup>e</sup> avenue, sur le lot no 5 989 403 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1197905028

---

**CA19 28 143**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sise au 906, 3e avenue, sur les lots no 5 202 793 et 5 202 794 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée sise au 906, 3e avenue, sur les lots no 5 202 793 et 5 202 794 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1197905027

---

**CA19 28 144**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 902, 3e avenue, sur les lots no 5 202 795 et 5 202 796 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 902, 3<sup>e</sup> avenue, sur les lots no 5 202 795 et 5 202 796 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1197905026

---

**CA19 28 145**

**Règlement numéro CA28 0023-27 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de modifier le rapport plancher/terrain maximal prescrit à la grille des usages et normes de la zone R1-207.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Yves Sarault et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement CA28 0023-27 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro CA28 0023-27 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier le rapport plancher/terrain maximal prescrite à la grille des usages et normes de la zone R1-207.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1197905037

---

**CA19 28 146**

**Accorder au Club de tennis de L'Île-Bizard une dérogation sur le couvre-feu et les autoriser à se procurer un permis de boisson pour leurs activités 2019.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accorder au Club de tennis de L'Île-Bizard une dérogation sur le couvre-feu et les autoriser à se procurer un permis de boissons pour leurs activités.

| DATES       | ÉVÉNEMENTS                                 | DATES DE REMISE EN CAS DE PLUIE |
|-------------|--|---------------------------------|
| 7 juin      | Rolland Garros/Vin et fromage              | Salle du centre socioculturel   |
| 12 juillet  | Coupe Davis/Soirée pizza                   | 13 juillet                      |
| 25 août     | Coupe île-Bizard/Épluchette de blé d'inde  | 26 août                         |
| 8 septembre | Finales de la Coupe Hopman/Dips Australien | 8 septembre                     |

Les tournois doubles nécessitent une dérogation au couvre-feu dans les parcs et l'ensemble des activités exige un permis pour servir et/ou vendre des boissons alcoolisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1197593008

---

**CA19 28 147**

**Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (CA28 0052-1).**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Christian Larocque et dépôt du projet de règlement est fait en vue de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (CA28 0052-1)».

40.17 1192714019

---

**CA19 28 148**

**Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De désigner monsieur le conseiller Yves Sarault comme maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la période comprise entre le 7 mai et le 6 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1192714015

---

### Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Avril 2019;
- Liste des bons de commande approuvés – Avril 2019;
- Suivi budgétaire dépenses – Avril 2019;
- Suivi budgétaire revenus – Avril 2019;
- Virements budgétaires – Avril 2019;
- Virements PTI – Avril 2019;
- Budget du golf – Avril 2019
- Liste des permis émis – occupation – Avril 2019;
- Liste des permis émis – construction – Avril 2019;
- Liste des permis émis – lotissement – Avril 2019;

60.01

---

### CA19 28 149

#### **Règlement autorisant un emprunt de 50 000\$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs de divers terrains sportifs - Règlement 0819-002**

De prendre acte du dépôt du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des 3 et 4 avril 2019 concernant le Règlement autorisant un emprunt de 50 000\$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipement sportifs de divers terrains sportifs - Règlement 0819-002.

Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire de l'arrondissement substitut à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement les 3 et 4 avril 2019 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 14 605, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 1471. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement 0819-002 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

61.01 1192714002

---

### CA19 28 150

#### **Règlement autorisant un emprunt de 325 000\$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments administratifs - Règlement 0819-003**

De prendre acte du dépôt du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des 3 et 4 avril 2019 concernant le Règlement autorisant un emprunt de 325 000\$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments administratifs - Règlement 0819-003.

Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire de l'arrondissement substitut à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement les 3 et 4 avril 2019 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 14 605, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 1471. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement 0819-003 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

61.02 1192714003

---

### CA19 28 151

#### **Règlement autorisant un emprunt de 27 000\$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique - Règlement 0819-005**

De prendre acte du dépôt du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des 3 et 4 avril 2019 concernant le Règlement autorisant un emprunt de 27 000\$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique - Règlement 0819-005.

Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire de l'arrondissement substitut à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement les 3 et 4 avril 2019 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 14 605, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 1471. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement 0819-005 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

61.03 1192714005

---

### CA19 28 152

#### **Règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'interdire la construction et l'agrandissement en superficie d'implantation au sol d'un bâtiment principal dans une plaine inondable à faible courant.**

De prendre acte du dépôt du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des 10 et 11 avril 2019 concernant le règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'interdire la construction et l'agrandissement en superficie d'implantation au sol d'un bâtiment principal dans une plaine inondable à faible courant. - Règlement CA28 0023-25.

Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire de l'arrondissement substitut à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible à la salle multifonctionnelle les 10 et 11 avril 2019 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 14 605, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 1471. Au terme de la tenue du registre, le nombre de signatures apposées était de 397. Par conséquent, le règlement CA28 0023-25 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

61.04 1187576021

---

### **Période de questions du public**

Début : 21 h 36

Geneviève Delisle

Visite des élus sur la rue Paquin; remerciements pour la surveillance de la digue; Possibilité de faire un pompage sur la rue Paquin.

Nathalie Vézina

Gestion des eaux sur Terrasse Martin

Guillaume Côté

Suivi sur la gestion des eaux sur Terrasse Martin

Marc Patry

Parc des maisons mobiles

Diane Laniel-Labrosse

Nouvelle cartographie pour les zones inondables

Fin : 21 h 54

70.01

---

**CA19 28 153**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 7 mai 2019, à 21 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Normand MARINACCI  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2019.